

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 18 FEVRIER 2026

Date de convocation : 12 FEVRIER 2026

Date d'affichage : 12 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 17

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 18 février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + FERAHTIA A., 3ème Adjoint + LEBBADER D., 4ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + GLORIA D. + BUONGIORNO G + CHATELLAIN J. + CASABIANCA M.

EXCUSES : MM. MURCIA B., 2ème Adjoint qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + PERNAK C. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à GLORIA D. + GARCIA M. + DELBECQ D.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme PERTOLDI C.

Délibération N° 2026-01-01

OBJET

**Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
en date du 22 décembre 2025**

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le

ID : 059-215902925-20260218-DELIB20260101-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à l'envoi du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 décembre 2025, les élus n'ont émis aucune observation sur le document.

Aussi le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 voix « POUR »),

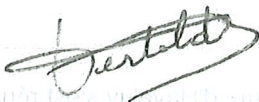
ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 décembre 2025.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

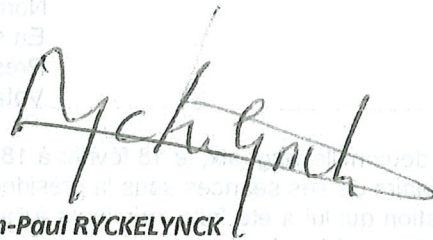
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Claudine PERTOLDI



Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le 23.02.2026

Publiée ou notifiée le 23.02.2026

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

